BILAN

ACTIF	BILAN AU 31/12/2024 BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	31/12/2023 NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Marques	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
Logiciels informatiques	60 313 374,08	45 057 545,16	15 255 828,92	13 986 788,34
Immobilisations incorporelles en-cours	3 187 988,80	0,00	3 187 988,80	969 189,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Iinstallations techniques, matériel et outillage industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**63 510 362,88**	**45 057 545,16**	**18 452 817,72**	**14 964 977,34**
STOCKS ET EN-COURS				
Fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
AVANCES & ACOMPTES S/ COMMANDES	1 132 892,39	0,00	1 132 892,39	34 627,38
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	454 152 235,69	4 811 059,02	449 341 176,67	452 750 202,44
Autres créances	174 594 806,40	0,00	174 594 806,40	227 370 720,10
DISPONIBILITES	5 733 325,75	0,00	5 733 325,75	4 755 167,68
		0,00		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 222 181,06		2 222 181,06	2 454 101,59
	637 835 441,29	**4 811 059,02**	**633 024 382,27**	**687 364 819,19**
CHARGES A REPARTIR	0,00	0,00		0,00
ECART DE CONVERSION ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	**701 345 804,17**	**49 868 604,18**	**651 477 199,99**	**702 329 796,53**

31 DECEMBRE 2 0 2 4

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	2 400 000,00	2 400 000,00
Prime de Fusion	0,00	0,00
Réserve légale	240 000,00	240 000,00
Autres Réserves	1 000,00	1 000,00
Report à nouveau	32 000 505,82	27 370 228,16
Résultat en instance d'affectation		
Résultat de l'exercice	18 043 348,24	19 630 277,66
Acomptes sur dividendes	0,00	
SITUATION NETTE	52 684 854,06	49 641 505,82
Provisions réglementées		
- Amortissements dérogatoires	18 443 817,78	14 955 977,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**71 128 671,84**	**64 597 483,22**
Provision engagements retraite	2 006 675,64	1 684 223,64
Provisions prud'homales	0,00	0,00
Provisions autres	335 036,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**2 341 711,64**	**1 684 223,64**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	1 407 395,21	1 829 463,32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355 886 002,48	358 782 366,84
Dettes sociales et fiscales	94 915 168,77	104 383 672,92
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00
Autres dettes	122 840 529,20	169 240 237,97
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 957 454,59	1 811 609,26
	578 006 550,25	**636 047 350,31**
ECART DE CONVERSION PASSIF	266,26	739,36
TOTAL GENERAL	**651 477 199,99**	**702 329 796,53**

TF1 Publicité

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
Produits d'exploitation		
- Ventes de marchandises	0,00	0,00
- Produits des prestations services vendues	1 704 753 591,83	1 664 618 108,98
- Produits des prestations de services annexes	6 174 286,17	6 047 955,36
Montant net du Chiffre d'Affaires	**1 710 927 878,00**	**1 670 666 064,34**
- Production stockée	0,00	0,00
- Production immobilisée	8 031 577,00	7 166 677,00
- Subvention d'exploitation	0,00	0,00
- Reprise sur provisions	2 478 915,97	1 883 824,91
- Transfert de charges	251 749,34	476 597,32
- Autres produits	621 015,31	709 331,74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 722 311 135,62**	**1 680 902 495,31**
Charges d'exploitation		
- Autres achats et charges externes	1 641 525 901,55	1 601 149 385,39
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 835 821,63	6 912 863,94
- Salaires et traitements	23 091 904,06	22 294 311,19
- Charges sociales	10 344 692,43	9 849 370,36
- Dotations aux amortissements & provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 543 736,62	3 912 978,90
Sur charges à répartir : dotations aux amortissemnts	0,00	0,00
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 236 466,19	1 759 912,86
Pour risques et charges : dotations aux provisions	876 504,00	564 483,00
- Autres charges	4 238 436,80	1 990 703,63
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 692 693 463,28**	**1 648 434 009,27**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**29 617 672,34**	**32 468 486,04**
Produits financiers		
-Autres intérêts et produits assimilés	633 604,96	340 329,02
-Reprises sur provisions	156 000,00	0,00
-Différences positives de change	2 782,81	12 469,95
-Produits de Participation	0,00	0,00
TOTAL	792 387,77	352 798,97
Charges financières		
-Autres intérêts et charges assimilées	363 006,48	657 916,31
-Dotations aux provisions	115 847,00	249 443,00
-Différences négatives de change	3 644,01	9 958,94
TOTAL	482 497,49	917 318,25
RESULTAT FINANCIER	**309 890,28**	**(564 519,28)**
RESULTAT COURANT	**29 927 562,62**	**31 903 966,76**
Produits exceptionnels		
- Sur opérations de gestion	100 977,00	0,00
- Sur opérations en capital	23 400,00	0,00
- Reprises sur provisions	4 880 069,65	3 482 497,22
TOTAL	5 004 446,65	3 482 497,22
Charges exceptionnelles		
- Sur opérations de gestion	0,00	0,00
- Sur opérations en capital	156 000,00	0,00
- Dotations aux amortissements, aux provisions	8 367 910,03	6 736 195,32
TOTAL	8 523 910,03	6 736 195,32
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(3 519 463,38)**	**(3 253 698,10)**
RESULTAT AVANT IMPOT & PARTICIPATION	**26 408 099,24**	**28 650 268,66**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 354 002,00	3 016 092,00
Impôt sur les bénéfices	6 010 749,00	6 003 899,00
RESULTAT NET	**18 043 348,24**	**19 630 277,66**

TF1 PUBLICITE
ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuelles en vigueur en France.

1. Faits marquants de l'exercice

Néant.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- D'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

L'engagement de retraite est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives.
Il est calculé selon la méthode rétrospective des droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base d'un salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges, déduction faite des sommes portées à un fonds d'assurance. La contrepartie au compte de résultat se situe au niveau du résultat d'exploitation et au niveau du résultat financier pour les intérêts relatifs au coût des services rendus.

2.1 Information comparative

En 2024, il n'y a pas de changement de méthode comptable ou de présentation des comptes, affectant de manière significative, la comparabilité des comptes.

2.2 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont diminuées des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Les immobilisations incorporelles de TF1 PUBLICITE sont constituées de logiciels informatiques acquis ou créés par l'entreprise pour ses besoins propres, les coûts engagés au cours de la période de développement sont portés à l'actif aux seules conditions que le projet informatique soit viable et puisse durablement être utilisé pour les propres besoins de l'entreprise.

Les projets sont amortis en mode linéaire à compter de la date de mise en production. La durée d'amortissement doit correspondre à la durée d'utilisation du logiciel.

2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le coût d'achat et les frais d'acquisitions éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées sur la base de plans d'affaires. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée.

2.4 Avances et acomptes versés

Les avances versées aux fournisseurs sont portées en comptes avances et acomptes.

2.5 Créances

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.
Les créances clients douteuses, correspondant aux clients en procédure collective ou présentant une solvabilité critiquable, font l'objet d'une provision pour dépréciation allant de 30% à 100% en fonction de l'antériorité de la créance ou du stade de la procédure.
Les créances clients litigieuses, correspondant à des créances contestées, sur des clients non douteux, font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée selon l'antériorité de la créance de la façon suivante :

Antériorité de la créance	Dépréciation de la créance
De 1 à 2 ans	25%
De 2 à 3 ans	50%
De 3 à 4 ans	75%
De 4 à 5 ans	100 %

2.6 Trésorerie

La trésorerie est gérée de façon centralisée par la société mère. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en « Disponibilité » et les comptes de trésorerie créditeurs sont classés en « Emprunts et dettes financières divers ».

2.7 Opérations en devises et écarts de conversion

Les transactions en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de la comptabilisation et les soldes de fin d'exercice inscrits au bilan sont convertis au cours de change en vigueur au jour de la clôture. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

Les écarts de conversion Actif relatifs à des dettes non couvertes font l'objet d'une provision pour perte de change en provision pour risques et charges.

2.8 Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires sur les développements informatiques complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan.

2.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est ajustée le cas échéant à chaque clôture pour refléter la meilleure estimation.

2.9.1 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective des droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base d'un salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges, déduction faites des sommes portées à un fonds d'assurance.

2.9.2 Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges commerciaux et sont évaluées à hauteur des sorties probables qu'occasionneront les procès et litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture.

2.10 Fournisseurs et comptes rattachés

La société, en qualité de commissionnaire, reverse aux éditeurs les recettes publicitaires facturées aux annonceurs sous déduction de sa rémunération. La dette des commettants non encore réglée à la clôture de l'exercice est enregistrée en compte fournisseur.

2.11 Produits constatés d'avances

Les engagements publicitaires offerts restant à servir aux annonceurs ainsi que les campagnes facturées faisant l'objet d'une diffusion en 2025 sont enregistrées en produits constatés d'avances.

2.12 Activité principale / Chiffre d'affaires

TF1 Publicité est une régie pluri média qui propose à ses annonceurs des modes de communications différenciés et adaptés grâce à la diversité de ses supports publicitaires qu'elle commercialise (Télévision, radio, internet, mobile…).

Son activité principale est de vendre en son nom et pour le compte de ses commettants (éditeurs) de l'espace publicitaire auprès des annonceurs. Les recettes publicitaires sont constatées en chiffres d'affaires à la diffusion du spot pour leur valeur fin d'ordre (soit le prix facturé aux annonceurs, diminué des remises et rabais accordés et restant à accorder). Simultanément, ces recettes publicitaires sont reversées aux éditeurs sous déduction d'une commission, la charge ainsi générée est comptabilisée en « Achat et charges externes ».

Les ventes d'espace publicitaires par les antennes du groupe sont valorisées soit individuellement (vente « spot à spot »), soit plus globalement selon des objectifs d'audience (vente à « GRP garanti »), en application des conditions générales de vente et des conditions propres à chaque annonceur et agence. L'ensemble des conditions tarifaires sont prises en compte dans l'évaluation des recettes publicitaires.

3. Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	01/01/2024	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2024
Logiciels	56 372	4 844	-1 871	969	60 314
Brevets et Marques	9				9
Immobilisations en-cours	969	3 188		(969)	3 188
Valeur brute	**57 350**	**8 032**	**-1 871**	**0**	**63 511**
Amortissements et Provisions	42 385	4 544	-1 871		45 058
Amortissements et Provisions	**42 385**	**4 544**	**-1 871**		**45 058**
Valeur nette	**14 965**	**3 488**	**0**	**0**	**18 453**

3.2 Immobilisations financières

en milliers d'euros	01/01/2024	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2024
Titres de participation: La Place Média	156		(156)		0
Autres immobilisations financières	0				0
Valeur brute	**156**		**(156)**		**0**
Titres de participations	156		(156)		0
Provisions pour dépréciations	**156**	**0**	**(156)**		**0**
Valeur nette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

3.3 L'Actif circulant

3.3.1 Avances et acomptes versés

Cette rubrique est essentiellement constituée d'avances financières versées aux fournisseurs radios et divers pour 1 133 milliers d'euros.

3.3.2 Créances clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2024, le poste des créances clients nettes s'élève à 449 341 milliers d'euros. Ce montant doit être minoré de 19 937 milliers d'euros (soldes clients créditeurs) figurant au passif du bilan. L'en-cours clients net est donc de 429 404 milliers d'euros, soit une baisse de 2 115 milliers d'euros versus 2023.

3.3.3 Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 174 595 milliers d'euros et sont principalement constituées des avoirs à recevoir des éditeurs sur des opérations d'achat d'espace pour 96 122 milliers d'euros, et de créances relatives à la TVA pour 76 631 milliers d'euros.

3.3.4 Tableau des provisions des avances & acomptes et des créances

en milliers d'euros	01/01/2024	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non utilisée	Transfert	31/12/2024
Provisions sur avances & acomptes	0			0		0
Provisions sur créances clients	5 719	1 236	(1 720)	(424)		4 811
Total	**5 719**	**1 236**	**(1 720)**	**(424)**		**4 811**

3.3.5 Echéances des créances

en milliers d'euros	A 1 an au +	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Créances de l'actif immobilisé :				
- Prêt				
Créances de l'actif circulant :				
- Avances et acomptes versés	1133			1133
- Créances clients et comptes rattachés	449 341			449 341
- Autres créances	174 595			174 595
Total	**625 069**			**625 069**

3.3.6 Disponibilités

en milliers d'euros	2024	2023
Dépôts bancaires	971	3 470
Comptes courants de trésorerie	4 762	1 285
Total en valeur brute	**5 733**	**4 755**

3.3.7 Produits et avoirs à recevoir

en milliers d'euros	2024	2023
Créances clients et comptes rattachés	9 267	7 232
Autres créances (1)	111 509	162 099
Total au 31 décembre	**120 776**	**169 331**

(1) Relatives aux avoirs à recevoir de la part des éditeurs, et la TVA sur avoir à établir.

3.3.8 Charges constatées d'avances

en milliers d'euros	2024	2023
sur achat d'espaces publicitaire	2 181	1 540
sur autres prestations	41	914
Total au 31 décembre	**2 222**	**2 454**

3.4 Capitaux propres

Le capital social d'une valeur de 2 400 000 € est composé de 30 000 actions d'une valeur nominale de 80 €.
La variation des capitaux sur l'exercice 2024 se présente comme suit :

en milliers d'euros	01/01/2024	Affectation du Résultat 2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital social	2 400				2 400
Réserve légale	240				240
Autres réserves	1				1
Report à nouveau	27 370	4 630			32 001
Résultat de l'exercice	19 630	(19 630)	18 043		18 043
Sous -total	**49 641**	**(15 000)**	**18 043**	**0**	**52 685**
Provisions réglementées (*)	14 956		8 368	(4 880)	18 444
Total	**14 956**				**71 129**

(*) Amortissements dérogatoires sur les immobilisations incorporelles.

3.5 Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	01/01/2024	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non utilisée	31/12/2024
Provisions pour risques	0	332			332
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1 664	660	(90)	(227)	2 007
Provisions Congés payés	21			(18)	3
Provisions pour risques et charges	**1 685**	**992**	**(90)**	**(245)**	**2 342**

La totalité des dotations et reprises est comptabilisée en résultat d'exploitation et financier.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 2 007 milliers d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 3 123 milliers d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 1 116 milliers d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.381 %
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

3.6 Dettes

3.6.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le volume des dettes envers les éditeurs ayant conclu un contrat de commissionnement à la vente s'élève à plus de 83 % du montant total de l'en-cours, le solde représente la dette envers les fournisseurs de frais de structure.

3.6.2 Dettes fiscales et sociales

Dans ce poste figurent principalement les dettes relatives à la TVA à hauteur de 80 405 milliers d'euros, les dettes envers les organismes sociaux et le personnel à hauteur de 13 254 milliers d'euros, et les autres taxes fiscales pour 1 256 milliers d'euros.

3.6.3 Dettes diverses

Les dettes diverses sont essentiellement composées des avoirs de fins d'ordre et des avoirs pour abattements conventionnels accordés aux annonceurs pour 101 587 milliers d'euros contre 146 118 milliers d'euros en 2023 et de clients créditeurs pour 19 937 milliers d'euros contre 21 231 milliers d'euros en 2023.

3.6.4 Echéances des Dettes

en milliers d'euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355 886			355 886
Dettes fiscales & sociales	94 915			94 915
Autres dettes	122 841			122 841
Total au 31 décembre	**573 642**			**573 642**

3.6.5 Charges à payer

en milliers d'euros	2024	2023
Fournisseurs et comptes rattachés	5 543	6 474
Emprunts et dettes diverses		
Dettes fiscales et sociales	28 438	35 886
Autres dettes (1)	101 587	146 118
Total au 31 décembre	**135 568**	**188 478**

(1) relatives aux avoirs à établir (abattements conventionnels et fins d'ordre) des annonceurs.

3.6.6 Produits constatés d'avances

en milliers d'euros	2024	2023
Sur engagements publicitaires à servir	2 282	1 605
Sur autres prestations publicitaires	675	207
Total au 31 décembre	**2 957**	**1 812**

4. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

en milliers d'euros	2024	2023
Secteur des éditeurs payant	12 839	12 251
Secteur des éditeurs gratuit (TV, radio, internet)	1 690 821	1 651 645
Divers	7 268	6 770
Total au 31 décembre	**1 710 928**	**1 670 666**

4.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 1 641 526 milliers d'euros et comprend principalement les achats d'espaces publicitaires pour 1 560 073 milliers d'euros contre 1 527 200 milliers d'euros en 2023, les autres charges externes s'élèvent à 81 453 milliers d'euros contre 73 949 en 2023.

4.3 Impôts et taxes

en milliers d'euros	2024	2023
Taxe sur rémunérations	1 221	1 233
CFE	144	139
CVAE	233	310
C3S	171	216
Taxe CNC	5 070	4 991
Divers	(3)	24
Total au 31 décembre	**6 836**	**6 913**

4.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2024	2023
Produits financiers Trésorerie Pool TF1	306	185
Intérêts financiers bancaires	328	155
Gains de change	2	13
Reprise/Prov. Titres de participations	156	0
Produits Financiers	**792**	**353**
Charges financiers Trésorerie Pool TF1	(363)	(658)
Pertes de change	(3)	(10)
Dotation aux provisions des titres de participation	0	(156)
Dotation aux provisions pour risques financiers	(116)	(93)
Charges Financières	**(482)**	**(917)**
Total au 31 décembre	**310**	**-564**

4.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse de la façon suivante :

en milliers d'euros	2024	2023
Reprises d'amortissements dérogatoires	4 880	3 482
Dégrèvement impôts	101	0
Produits cessions immobilisations financières	23	0
Produits Exceptionnels	**5 004**	**3 482**
Valeur nette comptable actif cédé financier	(156)	0
Dotation aux amortissements dérogatoires (*)	(8 368)	(6 736)
Charges Exceptionnelles	**(8 524)**	**(6 736)**
Total au 31 décembre	**(3 520)**	**(3 254)**

(*) Commentaire en 2.9 « provision réglementées ».

4.6 Impôt sur les bénéfices

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe TF1. Dans ce cadre, son imposition est identique à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration.
La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de -909 milliers d'euros.

5 Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'est à mentionner au 31 décembre 2024.

5.2 Effectif

Au titre de 2024, l'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2024	2023
Cadres et assimilés cadres	254	249
Agents de maîtrise	11	16
Employés, apprentis et contrats de professionnalisation	34	35
Autres	6	5
Total au 31 décembre	**305**	**305**

5.3 Rémunération des dirigeants

Le président ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions chez TF1 Publicité.

5.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par la société TF1 Publicité à ses commissaires aux comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 122 milliers d'euros.

5.5 Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe TF1.

5.6 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024.

TF1 Publicité

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

TF1 Publicité

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société TF1 Publicité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TF1 Publicité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Arnaud Ducap